

Délibération CA – 20251217-28

Reims, le 17 décembre 2025

DELIBERATION

Relative au procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2025

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous de Reims ;

Vu le PV du 15 octobre 2025 adressé aux membres du Conseil d'administration ;

Point de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 juin 2025

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

article unique

Approbation du PV du Conseil d'Administration du 15 octobre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 13

Procurations : 6

Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

Le Président du conseil d'administration,
Recteur délégué à l'Enseignement supérieur la
Recherche et l'Innovation de la région académique
Grand Est

Claudio GALDERISI

